



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-172

**REMPLACEMENT DE POTEAUX TELECOM SUR LA COMMUNE DE GIVRY
SOCIETE CONSTRUCTEL**

A compter du lundi 13 Novembre 2017

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code pénal,

Vu la demande d'arrêté en date du 06 novembre 2017 de la Société CONSTRUCTEL mandatée par France TELECOM pour le remplacement de poteaux TELECOM, sur la commune de GIVRY, pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 13 novembre 2017 et pour la durée prévisionnelle d'un mois, la circulation se fera par alternat manuel au droit des chantiers sur les voies ci-nommées :

- ↳ Avenue de Chalon
- ↳ Avenue de Mortières
- ↳ Rue de la Côte Chalonnaise
- ↳ Rue de la Croisette
- ↳ Rue de Dracy
- ↳ Rue de jambles
- ↳ Rue des Bois Chevaux
- ↳ Rue des Cèdres
- ↳ Rue des Faussillons
- ↳ Rue des Mouillères
- ↳ Rue des Pins
- ↳ Rue des Vignes Rouges
- ↳ Rue du clos Marolle
- ↳ Rue du Clos Salomon
- ↳ Rue du Four
- ↳ Rue du Pied du Clou
- ↳ Rue Saulgeot
- ↳ Russilly
- ↳ Zone Artisanale

ARTICLE 2:

La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire (Sté CONSTRUCTEL).

ARTICLE 3 :

Cet arrêté devra obligatoirement être affiché par la Société sur le chantier pendant la durée des travaux.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-172**ARTICLE 4 :**

En cas d'intempérie ou autre raison imprévisible, les travaux pourront être reportés de jour en jour. L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le mercredi 08 novembre 2017

Juliette Méténier-Dupont
Le Maire

**DIFFUSION:**

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE:

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE: dict.nord@constructel.fr